

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ets Fr. Colruyt S.A.
Edingensesteenweg 196

1500 Halle

Paiement des dividendes.

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 15/09/2010, le dividende suivant est attribué:

- pour les actions ordinaires:

| | |
|------|---------------------|
| Brut | 4,48 EUR |
| Net | 3,36 EUR par action |

- pour les actions VVPR:

| | |
|------|----------------------|
| Brut | 4,48 EUR |
| Net | 3,808 EUR par action |

Le paiement du dividende sera effectué à partir du 01/10/2010 sur présentation du coupon no 12 au guichet de toute institution financière en Belgique. BNP Paribas Fortis Banque agira en tant qu'organisme de paiement (Principal Payment Agent).

L'"Allocution du Président à l'occasion de l'Assemblée Générale des Actionnaires des Ets Fr. Colruyt S.A. du 15 septembre 2010" est publiée sur note site web le 15/9/2010 à 18 h.